

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
13 mai 2026

Mis en ligne :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Votants : 24
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DEGUILLARD Julie, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : BROSSAULT Pascal ayant donné pouvoir à BLIN Stéphane.

Absents : BONNAFOUS Catherine et le pouvoir de DA CUNHA Manuel, GIAO Sandrine, PAISANT Anicette, LE GUENNEC Jean-Michel, membres d'associations thoréfoléennes, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Madame Céline AUBRY est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 mai 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 12

Délibération n° 2026-060. VIE ASSOCIATIVE : Versement des subventions aux associations

Rapporteur : Anthony GAULTIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations n° 2022-129 fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,
VU la délibération n° 2024-126 autorisant le versement anticipé d'une subvention aux associations pour participation aux investissements,
VU la délibération n° 2026-010 attribuant un acompte de subvention aux associations,
VU l'avis de la commission vie associative du 11 mai 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations thoréfoléennes pour encourager une offre d'activité riche et diversifiée ;

Après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (DEGUILLARD Julie, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia), **le conseil municipal décide**

D'APPLIQUER une retenue sur la subvention des associations ayant bénéficié d'une participation à l'investissement au titre de l'année 2025 et n'ayant pas utilisé toute la subvention ou ne l'ayant pas utilisé pour l'objet de leur demande, dès lors que le montant du trop-perçu dépasse 1 €, **D'APPROUVER** les montants inscrits dans la colonne « montants soumis au vote » du tableau ci-dessous, étant précisé que les participations à l'investissement sont versées sur présentation d'une facture avant le 1^{er} décembre 2026 et dans la limite de 50% de la dépense réellement supportée par l'association.

Association	Montants soumis au vote	dont aide à l'investissement	Acompte déjà perçu	Total subvention 2026
Anuanua	37,73 €	-	-	37,73 €
Badminton TF	599,66 €	-	319,90 €	919,56 €
Baseball Softball Club TF	480,14 €	247,49 €	-	480,14 €
Basket TFBC	2 568,56 €	-	1 427,08 €	3 995,64 €
Billard ABTF ⁽²⁾	552,09 €	-	671,71 €	1 223,80 €
Courons à T.F.	92,61 €	-	-	92,61 €
ESTF Football	7 111,69 €	134,99 €	4 442,54 €	11 554,23 €
Flèche Thoréfoléenne	210,22 €	-	-	210,22 €
GR Breizhilienne	1 854,93 €	-	1 551,54 €	3 406,47 €
Gym Volontaire	459,62 €	-	363,58 €	823,20 €
Gym'Art Form'Fitness	4 032,93 €	-	2 054,84 €	6 087,77 €
Handball TFHC ⁽²⁾	2 338,10 €	-	-	2 338,10 €
Judo TF	1 545,45 €	-	1 011,26 €	2 556,71 €
Phung Ho	54,88 €	-	-	54,88 €
Rando TF	466,15 €	-	-	466,15 €
Shoshin Ryu	157,78 €	-	-	157,78 €
Strange Rider	594,29 €	-	491,86 €	1 086,15 €
SYME	298,53 €	-	-	298,53 €
Temps Danses Thorigné	1 819,31 €	-	1 271,75 €	3 091,06 €
Tennis de table TFTT ⁽¹⁾⁽²⁾	27 404,44 €	-	24 865,66 €	52 270,10 €
Tennis TCTF	1 478,14 €	-	806,00 €	2 284,14 €
Thorigné Eaux vives	181,74 €	-	-	181,74 €
Association	Montants soumis au vote	dont aide à l'investissement	Acompte déjà perçu	Total subvention 2026
Ultimate UTF	294,26 €	-	269,08 €	563,34 €
Volley TFVB	287,89 €	-	183,14 €	471,03 €
Total SPORTS	54 921,14 €	382,48 €	39 729,94 €	94 651,08 €

AMHV	18 613,58 €	-	12 382,06 €	30 995,64 €
Atelier artistique	672,92 €	150,00 €	325,75 €	998,67 €
Atelier couture	361,63 €	-	-	361,63 €
Au bout du plongeur	2 100,00 €		1 400,00 €	3 500,00 €
Cité Art Patrimoine	624,50 €	324,50 €	-	624,50 €
Club informatique CITF	290,46 €	-	210,79 €	501,25 €
Créa patch	187,31 €	-	-	187,31 €
Des Livres et Nous	250,00 €	-	-	250,00 €
English for kids	-	-	238,26 €	238,26 €
Euphorythme ⁽²⁾	352,56 €	-	-	352,56 €
Jeux et compagnie	390,80 €	150,00 €	259,20 €	650,00 €
Malle Théâtre	2 100,00 €	-	1 400,00 €	3 500,00 €
Oiseau Lyre	414,15 €	-	265,81 €	679,96 €
THF 36	660,00 €	-	440,00 €	1 100,00 €
Thoréfolivres	400,00 €	-	-	400,00 €
Total CULTURE LOISIRS	27 417,91 €	624,50 €	16 921,87 €	44 339,78 €
ANETH	1 131,50 €	631,50 €	-	1 131,50 €
Assocaiton Thorigné-Mali ATM	660,00 €	-	440,00 €	1 100,00 €
Club de l'amitié	1 018,68 €	-	690,55 €	1 709,23 €
Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Rennes	200,00 €	-	-	200,00 €
CoPa	300,00 €	-	-	300,00 €
Gyorujbarat	660,00 €	-	440,00 €	1 100,00 €
Jardin partagé la Vigne ⁽²⁾	208,81 €	-	-	208,81 €
Jardins familiaux	300,00 €	-	-	300,00 €
Lusk Irlande	1 092,65 €	-	440,00 €	1 532,65 €
Thofou	1 500,00 €	-	-	1 500,00 €
UNC Soldats de France	248,00 €	-	252,00 €	500,00 €
Total DIVERS	7 319,64 €	631,50 €	2 262,55 €	9 582,19 €
Total GENERAL	89 658,69 €	1 638,48 €	58 914,36 €	148 573,05 €

(1) Le TFFT a perçu en février 2026 une aide exceptionnelle de 5 000 € en plus de l'acompte.

(2) Les associations de billard, de handball, le TFFT, Euphorythme et le Jardin Partagé de la Vigne se voient appliquer une retenue de respectivement 170,01 €, 43,23 €, 520 €, 22,44 € et 91,19 € suite à une participation à l'investissement versée au titre de 2025 et partiellement ou totalement inutilisée.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Benoit CLAUDON

